

# ment à vos côtés

**Ce n'est pas une obligation mais un choix. Depuis les attentats de 2015, le Conseil départemental a fait de la sécurité des Essonniens une de ses priorités en se dotant pour la première fois dans l'histoire du département d'une politique de sécurité et de prévention de la délinquance. Revue de détail des grandes orientations qui seront proposées pour la période 2018-2021.**

• **100% des sites sécurisés d'ici 2020.** 15 millions d'euros vont être investis dans des travaux de sécurisation (vidéo-protection, alarmes intrusion...) de tous les lieux appartenant au Département : collèges, centres de protection maternelle et infantile (PMI), maisons des solidarités, domaines de Chamarande, Méréville et Montauger, Musée de la photo... Un poste de contrôle départemental assurera la surveillance à distance de ces sites.

• **Mieux vaut prévenir que punir.** À partir de 2019, un fonds départemental sera dédié à des actions de prévention de la délinquance (dangers d'Internet, récidive...) auprès de publics ciblés (collégiens, primo-délinquants...). Le Département va aussi accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général, peines alternatives à la prison, en concertation avec le parquet d'Évry (lire p.10).

• **Aider les victimes de violences.** La lutte contre les violences faites aux femmes surtout, dont les chiffres ont explosé depuis le début de l'année, va s'intensifier en Essonne, en collaboration avec les services judiciaires, la police et la gendarmerie (lire p.11).

• **Le "bouclier de sécurité" renforcé.** L'Essonne sera le premier département en 2019 à participer à ce dispositif de la Région en le renforçant de 20%. Objectif : aider les communes à financer leurs équipements de vidéo-protection et de police municipale (véhicules, gilets pare-balles...).

• **Gestion de crise.** Pour que les aléas climatiques, sanitaires ou autres ne virent pas à la catastrophe, le Département veut développer une culture de la prévention des risques : élaboration de scénarios de crise, diffusion de vidéos de formation au massage cardiaque, des conduites à tenir en cas d'inondation ou encore main courante électronique.

## LA PAROLE À ...



**Alexandre Touzet**  
Vice-président délégué à la prévention de la délinquance et à la sécurité

« Bien sûr, nous reconnaissons le rôle essentiel de l'État en matière de sécurité et des maires en matière de prévention de la délinquance. Toutefois, nous accueillons de nombreux Essonniens dans nos équipements (notamment les collégiens) et nous nous devons de les protéger. Par ailleurs, la diversité de nos actions (sociales, éducatives...) sur l'ensemble du Département nous permet d'être un partenaire actif sur le sujet de la prévention de la délinquance.

Nos prédécesseurs avaient refusé de s'engager, comme le proposait la préfecture en partenariat avec le procureur de la République, sur le plan départemental de prévention de la délinquance. Nous l'avons fait en septembre 2016 et avons rattrapé notre retard en mettant en œuvre un 1<sup>er</sup> plan sécurité. Aujourd'hui, nous voulons être en avance en déployant un plan ambitieux en matière de vidéo-protection, d'accueil de personnes condamnées à un travail d'intérêt général, de formation de nos agents à la prévention de la radicalisation...

Dominique Bussereau, qui préside l'association regroupant l'ensemble des conseils départementaux, m'a confié l'animation du groupe de travail "prévention de la délinquance et de la radicalisation". Avec mes collègues de toute la France, nous faisons des propositions au gouvernement pour permettre aux Départements d'intervenir avec plus d'efficacité. »